SIVOS

FONTAINES-EN-SOLOGNE / TOUR-EN-SOLOGNE

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL
DU LUNDI 20 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 20 octobre à 18 h 15, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de la Mairie de Fontaines-en-Sologne, sous la présidence de M. Gérard BARON, président du SIVOS.

Date d'envoi des convocations : mardi 15 octobre 2024

Etaient présents : M. BARON Gérard, M. DUCHET Patrice, M. LEPINE Denis M. GAUDIN Arnaud, Mme Virginie VERNERET
Membres suppléants : Mme PANGAULT Gaëlle (procuration donnée par Mme GARNIER Pascale), Mme ROBINEAU Caroline, M. RETIF Éric
Absents excusés :
Absents non excusés : Néant

Secrétaire de séance : LEPINE Denis

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu
2. Effectifs rentrée scolaire 2024-2025
3. Remplacement d'un suppléant
4. Rapport d'activité 2023
5. Organigramme et points sur les agents du SIVOS
6. Questions diverses

Délibération n° 573 : Rapport d'activité 2023

Ouverture de séance : 18h15

1. Approbation du compte rendu

Les membres présents formant la majorité en exercice, M. Gérard BARON ouvre la séance.
Il demande au Comité s'il approuve le procès-verbal de la réunion du jeudi 11 juillet 2024. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Effectifs scolaire rentrée 2024-2025

Ce point est reporté au prochain comité syndical.

3. Remplacement d'un suppléant

Le Président informe les élus du SIVOS que M. Éric RETIF a été désigné par le conseil municipal de Tour en Sologne pour remplacer la déléguée suppléante Aurélie FLUZAT démissionnaire.

4 . Rapport d'activité 2023

Délibération 573-2024
Le rapport d'activité 2023 retrace les activités des différentes structures scolaires qui accueillent les enfants sur les communes de Tour-en-Sologne et Fontaines-en-Sologne, les dépenses et les recettes du SIVOS, les tarifs, les investissements, etc….
Les pages principales du CA et BP de 2023 ainsi que le récapitulatif des investissements de 2023 sont annexés à ce rapport.
Un exemplaire est remis à chaque commune du RPI dont l'exemplaire original est conservé au secrétariat du SIVOS.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité, approuve le rapport d'activité 2023.

5 . Organigramme et points sur les agents du SIVOS

Mme CHARPENTIER Christelle a repris le poste de Mme LORGEOU Sylvie (retraitée) et le poste d'Angélique PLOQUIN (congé parental jusqu'en mars 2025), sur l'école de Fontaines en Sologne.
La secrétaire du SIVOS informe les élus de sa volonté de changer de collectivité. Les élus souhaitent redéfinir le poste avant de publier une offre d'emploi.

6 . Questions diverses

La préfecture demande le paiement des 5404.31€ au diocèse pour les frais de scolarité des élèves des établissements privés du Loir-et-Cher, qui résident sur les communes de Tour-en-Sologne et Fontaines-en-Sologne pour les années scolaires 2021-2022/2022-2023. Cette somme n'étant pas prévu au budget, elle sera réglée en fin d'année.

A compter du mois de mai 2025, Berger Levrault arrête la maintenance du logiciel pour la facturation de la cantine et de la garderie. Il faudra voir avec la Mairie de Tour quelles les options possibles pour remplacer ce logiciel.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h20